

DÉCRET CONCERNANT L'ORGANISATION DE LA PASTORALE DANS LES PAROISSES DU DIOCÈSE

Considérant que notre Église diocésaine de Sainte-Anne-de-la-Pocatière s'engage résolument dans le Tournant missionnaire auquel le pape François ne cesse de convier toute l'Église.

Considérant que les modifications apportées par mon prédécesseur le quatre juin deux mille sept ne répondent plus à la situation actuelle.

Considérant que la collaboration entre les paroisses devient toujours plus nécessaire afin d'accomplir efficacement la mission ecclésiale pour la croissance, la transmission et la célébration de la foi, de même que pour l'engagement fraternel.

Moi, Yvon Joseph Moreau, évêque du diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, après avoir consulté le Conseil diocésain de pastorale, le conseil presbytéral et les pasteurs et agent(e)s de pastorale, je décrète ce qui suit :

1. Que les neufs Unités pastorales existantes soient abolies.
2. Que désormais les paroisses du diocèse soient regroupées en trois grandes « Unités missionnaires » afin de mieux favoriser la collaboration et la concertation entre les personnes mandatées et de susciter la participation du plus grand nombre possible de disciples-missionnaires.
3. Que les neuf Unités pastorales actuelles soient transformées en trois grandes Unités missionnaires :

L'Unité missionnaire de l'Ouest comprenant les 22 paroisses suivantes :

Notre-Dame-de-l'Assomption, Notre-Dame-du-Rosaire, Saint-Adalbert, Saint-Antoine, Sainte-Apolline, Saint-Clément, Sainte-Euphémie, Saint-Fabien-de-Panet, Sainte-Félicité, Saint-François-de-Sales, Saint-Ignace, Saint-Juste-de-Bretenières, Saint-Léonidas de Lac-Frontière, Sainte-Lucie-de-Beauregard, Saint-Marcel, Saint-Mathieu, Saint-Omer, Saint-Pamphile, Saint-Paul-de-Montminy, Sainte-Perpétue, Saint-Pierre-du-Sud et Saint-Thomas.

L'Unité missionnaire du Centre comprenant les 23 paroisses suivantes :

Notre-Dame de Bonsecours, Notre-Dame-de-Liesse, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Saint-André, Sainte-Anne, Saint-Aubert, Saint-Bruno, Saint-Cyrille, Saint-Damase, Saint-Denis-de-la-Bouteillerie, Saint-Eugène, Saint-Gabriel-Lallemant, Saint-Germain, Sainte-Hélène, Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Joseph-de-Kamouraska, Saint-Louis-de-Kamouraska, Sainte-Louise, Saint-Onésime, Saint-Pacôme, Saint-Pascal de Kamouraska, Saint-Philippe-de-Néri et Saint-Roch-des-Aulnaies.

L'Unité missionnaire de l'Est comprenant les 10 paroisses suivantes :

Marie-Médiatrice d'Estcourt, Notre-Dame-du-Portage, Saint-Alexandre, Saint-Antonin, Saint-Athanase, Saint-David, Saint-Éleuthère, Saint-Joseph, Saint-Marc et Saint-Patrice.

4. Que l'animation de ces trois Unités missionnaires se fasse conformément aux « **Orientations diocésaines du Tournant missionnaire** », approuvées par un décret daté du cinq juin deux mille dix-sept.

Le présent décret entrera en vigueur le jour de sa signature.

Fait à La Pocatière, le vingt-neuf juin deux mille dix-sept (2017.06.29), en la solennité des apôtres saint Pierre et saint Paul.

† Yvon Joseph Moreau
Évêque de Sainte-Anne-de-la-Pocatière

Line Drapeau
Notaire à la Chancellerie

Copie conforme à l'original conservé aux archives du diocèse